

LE DAC 93 NORD RECRUTE

Un médecin coordonnateur (H/F)

(temps partiel (50 à 60%) possibilité d'un temps plein)

VOUS ÊTES :

Titulaire du Diplôme d'état de médecine générale.

VOUS RECHERCHEZ :

Un poste dans le domaine de la coordination de santé. Nous avons une opportunité passionnante pour vous....

VOUS APPRECEIEZ :

Travailler en équipe pluridisciplinaire, partager vos connaissances et vos savoirs.

ALORS VENEZ NOUS REJOINDRE...

MISSIONS PRINCIPALES :

En lien avec l'équipe pluridisciplinaire (infirmier(e), psychologue...) vous intervenez au domicile ou dans les établissements médico-sociaux, suite à des demandes. Vous coordonnez la prise en charge des patients inclus en collaboration avec les différents acteurs (familles, professionnels(les) libéraux et hospitaliers...). Vous assurez le suivi médical des patients et vous participez au projet de développement du DAC. Vous assurez le partenariat avec les différentes structures institutionnelles. Ainsi, vous aurez en charge :

- La coordination : évaluation globale (bio-psycho-sociale) des besoins du patient, l'organisation des soins, l'information des usagers et des professionnels(les),
- L'organisation et la gestion du suivi médical des patients : évaluation médicale des patients, transmissions aux médecins impliqués dont médecin traitant, suivi de la mise en application des préconisations, dépistage des situations difficiles, prévention ou anticipation de l'aggravation des symptômes, relation d'aide au malade et à ses proches, organisation des re-hospitalisations,
- La circulation des informations relatives aux patients : participation aux staffs des établissements partenaires, rédaction et transmissions des préconisations médicales,
- La contribution à l'évolution des pratiques professionnelles : soutien et conseils auprès des professionnels(les), au domicile du patient ou en institution si nécessaire ; élaboration, validation et diffusion des protocoles de soins ; évaluation de l'application des protocoles médicaux.

QUELS SONT LES AVANTAGES :

- Une période d'intégration afin de garantir une bonne connaissance de l'organisation et des processus.
- Un choix de la répartition des horaires :
(Du Lundi au jeudi : 9H/13h // 14h/18h // Vendredi : 9H/13H // 14H/17H soit 23 RTT)
(Du Lundi au jeudi : 9H/13h // 14h/17h30 // Vendredi : 9H/13H // 14H/17H soit 11 RTT)
(Du Lundi au vendredi : 9H/13H // 14H/17H)
- 3 jours de télétravail après 4 mois de présence
- Un véhicule de service pour les déplacements professionnels (permis B obligatoire)
- Une carte restaurant pour un montant mensuel de 160 euros avec une contribution mensuelle employeur de 96 euros
- Une mutuelle
- Un CDI, rémunération selon profil